LEGENDE

Zones Urbaines

Ua : Secteurs urbanisés les plus denses (le centre-bourg de La Flachère, ainsi que le hameau du Boissieu)

Ub : Secteurs urbanisés de densité faible à moyenne.

Ubs : Sous-secteur de la zone Ub, où est autorisé le stationnement des caravanes et camping-car, dans l'attente du réaménagement de la zone

c : Secteurs où la réalisation de constructions nécessitant un système d'évacuation des eaux usées est conditionnée par la création d'une nouvelle unité de traitement

i : Secteurs où est autorisé la mise en place d'un assainissement autonome

Zones A Urbaniser

1AU : Secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation (sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble)

2AU : Secteurs non construits, insuffisamment équipés, et urbanisables après modification ou révision du présent PLU

Zones Agricoles

A : Secteurs à vocation principale d'activité agricole

Aa : Secteurs à vocation agricole mais présentant une sensibilité paysagère

Aco : Secteurs correspondant à des corridors écologiques

Apr : Secteur à vocation agricole mais présentant une sensibilité vis-à-vis du périmètre rapproché du captage de la Buissière

c : Secteurs où la réalisation de constructions nécessitant un système d'évacuation des eaux usées est conditionnée par la création d'une nouvelle unité de traitement

i : Secteurs où est autorisée la mise en place d'un assainissement autonome

Zones Naturelles

N : Secteurs à vocation principale naturelle et forestière

Na : Secteurs de constructibilité limitée, liés à des activités économiques artisanale (scierie)

Nco : Secteurs correspondant à des corridors écologiques

Ne : Secteurs de constructibilité limitée, liés à des équipements publics (salle des fêtes)

Nj : Secteurs correspondant à des potagers situés hors zones urbaines

Npi : Secteurs correspondant aux périmètres imédiats de captage des sources

Nz : Secteurs correspondant à la **Z**one **N**aturelle d'**I**ntérêt **F**aunistique et **F**loristique de type I

i : Secteurs où est autorisée la mise en place d'un assainissement autonome

Prescriptions liées aux risques

Secteurs inconstructibles, saufs occupations et utilisations du sol spécifiques

Secteurs constructibles, sous réserves de prescriptions spéciales

Périmètre du zoom de la carte des aléas numérisée sur les secteurs bâtis (pour les autres secteurs, se reporter à la carte générale des aléas du territoire - échelle 1/10000 - fond IGN)

Eléments de superposition au zonage

Espace Boisé Classé

Emplacements réservés

Changement de destination autorisé

Eléments affichés à titre informatif

Bâtiments agricoles accueillant du bétail

Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation

Périmètres rapprochés des captages des sources de Boissieux aval et amont
Périmètre éloigné du captage de la source située sur Saint-Vincent-De-Mercuze

Cimetière communale

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire
ER1	Aménagement de places de stationnement	Commune
ER2	Elargissement de la voie	Commune
ER3	Aménagement de places de stationnement	Commune
ER4	Cheminement d'accès pour l'entretien du système d'assainissement	Commune
ER5	Aménagement de l'entrée de village	Commune

Commune de **LA FLACHERE**
(Département de l'Isère - 38)

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée N°1

4. Document graphique

Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU en date du :
27 Septembre 2016
Le Maire :

Certifié conforme par le maire et annexé à mon arrêté prescrivant la modification simplifiée N°1 du PLU en date du :
5 Décembre 2017
Le Maire :

Plan de Zonage	*Edition de Décembre 2017*
Extrait du Plan Cadastral	*Echelle 1 / 2500*

Atelier BDa, *Urbanisme et environnement*
Sarl SCOP au capital variable de 7 000 euros - Siren 450 563 259 RCS Chambéry
Parc d'activités de Côte Rousse
180, rue du Genevois - 73 000 CHAMBERY
Tel : 04.79.70.55.64 - Fax du PA
Côte Rousse : 04.79.85.40.15
Courriel : contact@atelierbda.fr